



MAIRIE de PASSAVANT LA ROCHERE

Conseil municipal du 21 décembre 2022 Procès-verbal

Le conseil municipal, convoqué le 15 décembre 2022, s'est réuni le 21 décembre 2022 au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Michel DÉSIRÉ, Maire.

Conseillers municipaux en exercice : 15

Présents : Gilles AMBS / Daniel AUGIER / Michèle CHANTERANNE / Aurélien COLLEY / Michel DÉSIRÉ / Émilie FARON / Axel JOURDA / Carole MARGÉRARD / Mireille MICHEL / Bernard PEIGNEY / Françoise PEIGNEY.

Excusé : Marc KIPPEURT

Absent : Martial COLOTTE / Sandrine MOUROT / Pierre REIJASSE.

Conformément à l'article L.2121-15 du CGT, Michèle CHANTERANNE a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire.

Approbation du procès-verbal du 25/11/2022

Le procès-verbal du 25 novembre est approuvé à l'unanimité.

1. Emprunt moyen terme auprès du Crédit Agricole – budget Commune

Le Maire rappelle au Conseil Municipal que pour financer la participation de la commune au parc photovoltaïque de la SAS PASSAVANT-LA-SOLAIRE, il est opportun de recourir à un emprunt, aussi il lui fait part des propositions remises par les différentes banques ayant répondu.

Il est proposé :

➤ **De contracter** auprès du Crédit Agricole Franche-Comté un emprunt dont les caractéristiques sont les suivantes :

- Montant : 60 000 €
- Durée : 237 mois
- Taux Fixe : 3,25 %
- Périodicité : Trimestrielle
- Échéance : Constantes
- Frais de dossier : 200 €
- Base calcul intérêts : Base 30 /360

D'autoriser Monsieur le Maire à signer le contrat ainsi que tout document s'y afférant.

VOTES : 11 Pour : 11 Contre : 0 Abstention : 0

Le conseil municipal approuve cette proposition à l'unanimité.

2. Décision modificative n°3 – budget Commune

Le Maire informe le conseil municipal des modifications budgétaires qu'il y a lieu d'effectuer au budget communal. Il précise que la différence de 20 700€ est prise sur l'excédent de Fonctionnement de 55 568.83 € après DM2/2022 et que la subvention C/20422 pour l'installation d'un parc photovoltaïque aura une durée d'amortissement de 20 ans.

Il est proposé :

| Article/Chap. | Désignation | Sect. | Proposé | Voté |
|---------------|----------------------------------|----------|-------------|-------------|
| 021/021 | Virement de la section de fonct. | Invest.R | 20 000.00 € | 20 000.00 € |
| 023/023 | Virement section investissement | Fonct.D | 20 000.00 € | 20 000.00 € |
| 1328/041 | Autres – Tour de Champagne | Invest.R | 1 000.00 € | 1 000.00 € |
| 1641/16 | Emprunts en euros | Invest.R | 60 000.00 € | 60 000.00 € |
| 20422/204 | Privé : Bâtiments et instal. | Invest.D | 80 000.00 € | 80 000.00 € |
| 21318/041 | Autres bâtiments publics | Invest.D | 1 000.00 € | 1 000.00 € |

| | | | | |
|----------|-----------------------------------|-----------|---------------------|---------------------|
| 2135/21 | Instal.géné.agenc. aména. | Invest.D | 3 600.00 € | 3 600.00 € |
| 2138/21 | Autres constructions | Invest.D | 40 000.00 € | 40 000.00 € |
| 2313/23 | Immos en cours-constructions | Invest.D | -43 600.00 € | -43 600.00 € |
| 66111/66 | Intérêts réglés à l'échéance | Fonct. D | 700.00 € | 700.00 € |
| | Dépenses | | 101 700.00 € | 101 700.00 € |
| | Recettes | | 81 000.00 € | 81 000.00 € |
| | Différence (D-R) | | 20 700.00 € | 20 700.00 € |
| | Excédent de fonctionnement | Après DM3 | 34 868.83 € | 34868.83 € |

VOTES : 11 Pour : 11 Contre : 0 Abstention : 0

Le conseil municipal approuve ces propositions à l'unanimité.

3. Occupation salle la Tuilerie – Association extérieure au village

Le Maire fait part à l'assemblée de la demande d'une association extérieure au village dont le but est de proposer des cours d'activité physique à la salle « la Tuilerie », à raison d'une séance de 2 heures par semaine.

Il est proposé :

- **D'accepter** de mettre la salle « la Tuilerie » à disposition d'association extérieure à la commune pour des séances de courtes durées en fonction des disponibilités ;
- **De demander** une participation symbolique au fonctionnement énergie à raison de 5€/heure ; la facturation sera semestrielle à terme échu ;
- **De préciser** que cette décision sera effective au 1^{er} janvier 2023.

VOTES : 11 Pour : 11 Contre : 0 Abstention : 0

Le conseil municipal approuve ces propositions à l'unanimité.

4. Décision modificative n°2 – budget Eau

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité DECIDE des modifications budgétaires suivantes :

| Article/Chap. | Désignation | Sect. | Proposé | Voté |
|---------------|-----------------------------------|-----------|--------------------|--------------------|
| 61523/011 | Réseaux | Fonct. D | - 1 079.00 € | - 1 079.00 € |
| 66111/66 | Intérêts réglés à l'échéance | Fonct. D | 107.00 € | 107.00 € |
| 66112/66 | Intérêts courus non échus | Fonct. D | 972.00 € | 972.00 € |
| | Dépenses | | 0.00 € | 0.00 € |
| | Recettes | | 0.00 € | 0.00 € |
| | Différence (D-R) | | 0.00 € | 0.00 € |
| | Excédent de fonctionnement | Après DM2 | 11 555.40 € | 11 555.40 € |

VOTES : 14 Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0

Le conseil municipal approuve ces propositions à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h40.

Visé le 03/03/2023.

La secrétaire de séance,
Michèle CHANTERANNE




Le Maire,
Michel DÉSIRÉ

